

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 29 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à 20 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM CHEVRIER Hervé, DONABEDIAN Edouard, LYTTON Steve, BURE Jean-Luc, PETIT Carole, ANIERE Jean-Marc, ARCHIERI Martine, ROBERT Evelyne, ENGELMANN Nadine et JOUBLIN Sylvie

Secrétaire de séance : Mr ANIERE Jean-Marc

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

**Date de convocation**  
24 Mars 2014

**Date d'affichage**  
5 Avril 2014

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Mr DONABEDIAN Edouard, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée et après avoir constaté que le quorum était atteint, il a invité le conseil municipal a procédé à l'élection du maire.**

**Deux assesseurs ont été désignés : Mme PETIT Carole et Mr CHEVRIER Hervé.**

**Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il a été dénombré 11 votants.**

**Nuls : 2**

**Suffrages exprimés : 9**

**Majorité absolue : 5 voix**

**BERTRAND Olivier : 9 voix**

**Mr Olivier BERTRAND a donc été proclamé Maire et immédiatement installé.**

**Il a pris la présidence et a invité le Conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints, qui a été fixé à 2 adjoints :**

**Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il a été dénombré 11 votants.**

**Nuls : 3**

**Suffrages exprimés : 8**

**Majorité absolue : 5 voix**

**JOUBLIN Sylvie : 8 voix**

**Mme JOUBLIN Sylvie a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe et immédiatement installée.**

Un nouveau vote à bulletin secret a eu lieu pour élire le deuxième adjoint, il a été dénombré 11 votants.

Nuls : 3  
Suffrages exprimés : 8  
Majorité absolue : 5  
ANIERE Jean-Marc : 8 voix

Mr ANIERE Jean-Marc a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

#### DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Les délégués sont désignés comme suit :

- 1) Mr BERTRAND Olivier, Maire,
- 2) Mme JOUBLIN Sylvie, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- 3) Mr ANIERE Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint.

#### ELECTION DES DELEGUES AU SDEY

Le Maire a présidé la séance d'élection des délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne.

Un vote à bulletin secret a eu lieu et a désigné les délégués suivants au premier tour :

TITULAIRES	ARCHIERI Martine	11 voix
SUPPLEANTS	BURE Jean-Luc	11 voix

#### ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP

Le Maire a présidé la séance d'élection des délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d' Alimentation en Eau Potable de la région de Mailly la Ville.

Un vote à bulletin secret a eu lieu et a désigné les délégués suivants :

TITULAIRES	ENGELMANN Nadine	11 voix
	ROBERT Evelyne	11 voix
SUPPLEANTS	PETIT Carole	11 voix
	LYTTON Steve	11 voix

#### ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D' ECOLE

Le Maire a présidé la séance d'élection des délégués de la Commune au Conseil d'Ecole d' Arcy-sur-Cure.

Un vote à bulletin secret a eu lieu et ont été désignées les personnes suivantes :

TITULAIRES	PETIT Carole	11 voix
	BURE Jean-Luc	11 voix
SUPPLEANTS	ROBERT Evelyne	11 voix
	ARCHIERI Martine	11 voix

## ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et en respect des dispositions de la circulaire de Monsieur le préfet, huit membres doivent être désignés dont 4 élus au sein du Conseil municipal par celui-ci et 4 autres nommés par arrêté du Maire.

Les quatre membres élus au bureau du CCAS sont :

Mr DONABEDIAN Edouard  
Mme PETIT Carole  
Mme ARCHIERI Martine  
Mr LYTTON Steve

Le Maire est autorisé à signer l'arrêté nommant les 4 autres membres hors conseil municipal.

## ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D' APPEL D' OFFRES

Le Maire a présidé la séance d'élection des délégués de la Commune à la Commission d'Appel d'Offre d' Arcy-sur-Cure.

Un vote à bulletin secret a eu lieu et ont été désignées les personnes suivantes :

<b>TITULAIRES</b>	<b>BURE Jean-Luc</b>	<b>10 voix</b>
	<b>DONABEDIAN Edouard</b>	<b>10 voix</b>
	<b>ENGELMANN Nadine</b>	<b>10 voix</b>
<b>SUPPLEANTS</b>	<b>ANIERE Jean-Marc</b>	<b>9 voix</b>
	<b>ROBERT Evelyne</b>	<b>9 voix</b>
	<b>CHEVRIER Hervé</b>	<b>8 voix</b>

Au poste de titulaire, Mme ARCHIERI Martine a obtenu 1 voix. 1 blanc.

## DESIGNATION DU CORRESPONDANT A LA DEFENSE ET LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur ANIERE Jean-Marc est désigné comme correspondant à la défense et à la sécurité routière.

## DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES

Le Conseil municipal a décidé de constituer 5 commissions communales avec des attributions et les membres suivants :

### Commission n° 1 : HABITAT, VOIRIE ET ECONOMIE

#### Attributions :

- Urbanisme, bâtiments et monuments communaux
- Plan d' Occupation des Sols/ Plan Local d' urbanisme

- Cadastre
- Permis de construire, déclaration de travaux, recollement
- Voirie
- Circulation et signalisation
- Eclairage public
- Eau et assainissement
- Environnement, lutte contre la pollution, décharge et tri ménager
- Gestion des espaces verts : parterres, vasques et corbeilles
- Bois et affouages
- Catastrophes naturelles, inondations et déneigement

**Membres :**

Mr DONABEDIAN Edouard, Mme ENGELMANN Nadine,  
Mr ANIERE Jean-Marc, Mme ROBERT Evelyne

**Commission n° 2 : CADRE DE VIE, SOCIAL ET EMPLOI**

**Attributions :**

- embellissement, fleurissement du village
- emploi

**Membres :**

Mr LYTTON Steve, Mlle Joublin Sylvie, Mme PETIT Carole,  
Mr ANIERE Jean-Marc, Mme ARCHIERI Martine, Mme ROBERT Evelyne,

**Commission n° 3 : ANIMATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**Attributions :**

- Tourisme
- Camping
- Gestion de la salle des fêtes
- Fêtes communales, relations avec le Comité des fêtes, les associations culturelles et sportives de la Commune et extérieures à la Commune

**Membres :**

Mr CHEVRIER Hervé, Mme JOUBLIN Sylvie, Mr BURE Jean-Luc, Mr LYTTON Steve, Mr ANIERE Jean-Marc, Mme Engelmann Nadine, Mr DONABEDIAN Edouard

**Commission n° 4 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

**Attributions :**

- Documents d'information, Bulletin municipal, Affichage
- Statistiques
- Sondages et consultations
- Mise en forme des projets

**Membres :**

Mr CHEVRIER Hervé, Mme JOUBLIN Sylvie, Mr ANIERE Jean-Marc,  
Mr LYTTON Steve, Mme ARCHIERI Martine

## Commission n° 5 : FINANCES

### Attributions :

- Finances, Budgets
- Impôts fonciers
- Actualisation du cadastre

### Membres :

Président : Mr BERTRAND Olivier

Mr CHEVRIER Hervé, Mr LYTTON Steve, Mr BURE Jean-Luc, Mme PETIT Carole, Mr ANIERE Jean-Marc, Mme ARCHIERI Martine, Mme ROBERT Evelyne, Mme ENGELMANN Nadine et Mme JOUBLIN Sylvie

## VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Délibère :

### Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour les fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales

Le Maire : 17 % de l'indice 1015

Les adjoints : 6 % de l'indice 1015

### Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal 2014.

Ces indemnités ont été votées à l'unanimité des membres présents et prennent effet le 23 mars 2014.

## DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de déléguer à Monsieur le Maire :

- les pouvoirs pour intenter au nom de la Commune les actions en justice et pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle,

- l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption définis en vertu de l'article L 213-3 et L 214-1 du Code de l'Urbanisme pour la durée de son mandat suite à l'institution du droit de préemption urbain par délibération en date du 22 février 2002,
- l'acceptation des dons et des legs au nom de la commune,
- la décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %,
- l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 10 000 € HT sous réserve de la disponibilité de crédits sur les lignes budgétaires concernées.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Deux personnes sont désignées comme délégués pour établir une bonne liaison avec les hameaux : Mme ROBERT Evelyne et Mr BURE Jean-Luc.

Les gérants de la boulangerie se plaignent d'une forte chaleur lorsque le soleil donne sur les fenêtres. Un contact sera pris avec eux afin de trouver une solution.

Le Maire lève la séance à 21 H 15.

Le Maire,

<p><b>RECAPITULATIF DES QUESTIONS DONT IL A ETE DELIBERE A LA PRESENTE SEANCE</b></p>
---

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

**ELECTION DES DELEGUES AU SDEY**

**ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP**

**ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D' ECOLE**

**ELECTION DES MEMBRES DU CCAS**

**ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D' OFFRES**

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT A LA DEFENSE ET LA SECURITE  
ROUTIERE**

**DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES  
ET DE LEURS MEMBRES**

**VOTE DES INDEMNITES DES ELUS**

**DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE**

**QUESTIONS DIVERSES**